



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°14

15/04/20 12H00

Coronavirus COVID-19

Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

Maintenir le lien téléphonique quand on est sourd ou malentendant

Les opérateurs de télécommunication ont décidé de doubler le nombre d'heures de communication proposé à leurs clients sourds et/ou malentendants. Ils bénéficieront gratuitement de 2 heures de communication adaptée :
- soit via une traduction en langage des signes,
- soit via un codage en langage parlé complété,
- soit en utilisant le sous titrage.

Des questions sur le COVID-19 ?
Espace dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap>

Cimetières

Le maire, en vertu de son pouvoir de police générale (articles L.2213-8 et L.2213-9 du CGCT), **peut prendre des mesures de restrictions** s'agissant des funérailles et des cimetières motivées par des circonstances locales. Les mesures prises doivent être **nécessaires et proportionnées**.

Confinement NE RIME PAS avec DÉPART en vacances

Pendant le confinement; prenez soin de vous.

1. Évitez la surinformation,
2. Restez positif,
3. Entraidez-vous,
4. Gardez le lien avec vos proches,
5. Planifiez une routine,
6. Restez actif.



VIOLENCES INTRA -FAMILIALES



Pour pouvoir faire intervenir les secours rapidement, le 114 a besoin de votre **nom**, de l'**adresse précise** et du **motif** de l'appel. Vous pouvez préparer un SMS dans vos messages.

Soutien aux entreprises

Face à l'épidémie, le gouvernement met en place 9 mesures de soutien immédiates aux entreprises.

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales,
2. Remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé,
3. Reports du paiement des loyers et factures pour les plus petites entreprises en difficulté,
4. Fonds de solidarité jusqu'à 1500€ pour les TPE, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs,
5. Prêts garantis par l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires,
6. Soutien de l'État et de la Banque de France pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires,
7. Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé,
8. Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises,
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées.

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : 0 800 130 000

Préfet de la Mayenne
 @Prefe t53

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade